

FICHE SIGNALÉTIQUE

8400 Green Meadows Dr.
P.O. Box 545
Lewis Center, OH 43035

P: 740.548.4100

F: 740.548.7616

SECTION 1: INFORMATION DE CONTACT PRODUIT ET D'URGENCE

NOM DU MATÉRIEL: LUMINESCENCE® PLUS - PÂTE DENTAIRE DE POLISSAGE

CODE DE PRODUIT: CFMPSSG3005 – LUMINESCENCE® PLUS - PÂTE DENTAIRE DE POLISSAGE

CONTACTS D'URGENCE: EN AMÉRIQUE DU NORD (24 HEURES) – CHEMTREC 1-800-424-9300

À L'EXTÉRIEUR DE L'AMÉRIQUE DU NORD (À FRAIS VIRÉS) – 1 (703) 527-3887

CONTACT POUR RENSEIGNEMENT NON-URGENTS: 1 740 548-4100 (8:00 AM – 5:00 PM EST)

SECTION 2: COMPOSITION ET DE L'INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

		RÉGLEMENTÉ			ACGIH	
<u>CHIMIQUES NOM</u>	<u>COMMUN NOM</u>	<u>OUI/NON</u>	<u>CAS #</u>	<u>OSHA PEL</u>	<u>TLV</u>	<u>CANCÉROGÈNE</u>
GLYCÉROL	GLYCÉRINE	NON	56-81-5	***	***	NON
INDUSTRIEL DIAMOND	N/A	NON	7782-40-3	***	***	NON
ALIMENTS GRADE COMPOSANTS	N/A	NON	***	***	***	NON
POTASSIUM NITRATE	N/A	NON	7757-79-1	***	***	NON

LA COMPOSITION DE CES COMPOSÉS EST DE NATURE EXCLUSIVE.

SECTION 3: DANGERS INDENTIFICATION

EFFETS AIGUS DE LA SANTÉ: IL EST POSSIBLE QUE LE L'ABRASION AU DIAMANT QUI COMPOSE CE PRODUIT IRRITE LES YEUX. AUCUNS AUTRES EFFETS NÉFASTES À LA SANTÉ NE SONT CONNUS LORS D'UNE UTILISATION NORMALE DE CE PRODUIT.

EFFETS SUR LA SANTÉ CHRONIQUE: I AUCUNS EFFETS CHRONIQUES DE SANTÉ NE SONT CONNUS LORS D'UNE UTILISATION OU EXPOSITION NORMALE À CE PRODUIT

EFFETS CANCÉROGÈNES – CLASSIFIÉS 4; NON CLASSIFIABLES POUR HUMAINS OU ANIMAUX

EFFETS MUTAGÈNES – AUCUNS

EFFETS TETATOLOGICAL– AUCUNS

TOXICITÉ AFFECTANT LE DÉVELOPPEMENT – AUCUNE

SECTION 4: MESURES DE PREMIERS SOINS:

YEUX: RINCER LES YEUX PENDANT 15 MINUTES ET CONSULTER UN MÉDECIN SI L'IRRITATION PERSISTE. PORTER DES LUNETTES DE PROTECTION LORS DE L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

CONTACT AVEC LA PEAU: BIEN LAVEZ AVEC EAU ET SAVON.

INHALATION: UTILISATION D'UN PROTECTEUR RESPIRATOIRE PRÉVIENT TOUTE INHALATION ACCIDENTELLE DU PRODUIT.

INGESTION: AUCUNS EFFETS CONNUS N'EXISTENT CONCERNANT DE L'INGESTION DE CE PRODUIT

SECTION 5: INCENDIE, DONNÉES D'EXPLOSION ET MESURES

INFLAMMABILITÉ: ININFLAMMABLE

COMBUSTION SPONTANÉE/ALLUMAGE: NE S'APPLIQUE PAS

POINT D'ÉCLAIR: NE S'APPLIQUE PAS

LIMITES INFLAMMABLES: SEUIL BAS DE LIMITE EXPLOSIVE: NE S'APPLIQUE PAS: SEUIL ÉLEVÉ DE LIMITE EXPLOSIVE :NE S'APPLIQUE PAS

PRODUITS DE LA COMBUSTION: DÉRIVÉS DE COMBUSTION STANDARDS, SOIT MONOXYDE DE CARBONE, DIOXYDE DE CARBONE, ETC, PROVENANT DU FEU AVOISINANT IMMÉDIAT..

MODE D'EXTINCTION: EN PRESENCE DE FEU UTILISER DE L'EAU

SPÉCIAL FIRE FIGHTING PRÉCAUTIONS ET INSTRUCTIONS:

TOUJOURS PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME À PRESSION POSITIVE. UTILISEZ DE L'EAU POUR MAINTENIR LA TEMPÉRATURE BASSE DE MATÉRIAUX AVOISINANTE UN FEU.. ÉVITER TOUT CONTACT PHYSIQUE AVEC LES SUBSTANCES OU DE L'EAU QUI SERVENT À COMBATTRE UN FEU. L'EAU SERVANT À LUTTER UN INCENDIE DEVRAIT ÊTRE SÉGRÉGUÉE ET ÉLIMINÉE SELON LES INSTRUCTIONS DE L'ARTICLE 12.

SECTION 6: MESURES DE REJET ACCIDENTEL

EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT: TOUJOURS PORTER DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE RECOMMANDÉS SELON L'ARTICLE 8. VENTILER ADÉQUATEMENT LA ZONE DU DÉVERSEMENT. ÉVITER DE LEVER LES POUSSIÈRES DURANT LE PROCESSUS DE NETTOYAGE . UTILISER DES OUTILS APPROPRIÉS POUR NETTOYER AUTANT QUE POSSIBLE LES SOLIDES DÉVERSÉS ET LES PLACER TOUT RÉSIDUS DANS UN CONTENANT À DÉCHÈTS APPROPRIÉ. COMPLÉTER TOUT NETTOYAGE DE POUSSIÈRES DÉBRIS RESTANTS. TOUS SERPILLÈRE COLLECTER L'EAU ET RÉSIDUS SÈCS ET DISPOSER CONFORMÉMENT AUX RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALE, ÉTATIQUE AINSI QUE LOCALES POUR DE TELLES ÉVENTUALITÉS.

SECTION 7: DE MANUTENTION ET DE STOCKAGE

MANUTENTION: UTILISER DES PRÉCAUTIONS NORMALES POUR PRÉVENIR TOUT DÉVERSEMENT ET CONTAMINATION DES ENVIRONS. LE GLYCÉROL POURRAIT RENDRE TRÈS GLISSANT LES SURFACES ET PLANCHERS.

ENTREPOSAGE: GARDER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

SECTION 8: EXPOSITION CONTRÔLES/PERSONNEL PROTECTION

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE: UTILISER UNE PROTECTION UNIVERSELLE LORS DU TRAVAIL AVEC LES FLUIDES CORPORELS.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE LORS DU PROCESSUS DE POLISSAGE

PROTECTION OCCULAIRE: LUNETTES DE SÉCURITÉ AVEC ÉCRANS LATÉRAUX SONT RECOMMANDÉS.

PROTECTION RESPIRATOIRE: PORTER UN RESPIRATEUR ANTI-POISSIÈRES PENDANT LE PROCESSUS DE MIXAGE AFIN DE PRÉVENIR L'INHALATION DE VAPEURS.

PROTECTION CUTANÉE: GANTS APPROPRIÉS

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PROTECTION DES YEUX: LUNETTES PROTECTRICES OU ÉCRAN FACIAL CONTRE LA POUSSIÈRE ET LES BUÉES NÉFASTES

PROTECTION RESPIRATOIRE: AUCUNE PROTECTION RESPIRATOIRE SPÉCIALE N'EST PRESCRITE LORS DU NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT.

PROTECTION DE LA PEAU: GANTS.

EN CAS DE DÉVERSEMENT, OBSERVER LES MESURES DE SEUIL INFÉRIEUR DE LA CONFÉRENCE DES HYGIENISTES INDUSTRIELS AMÉRICAINS LORS DE LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL APPROPRIÉ.

ARTICLE 9: LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT : LUMINESCENCE® PLUS PÂTE DENTAIRE DE POLISSAGE – GRIS

ÉTAT PHYSIQUE: PÂTE

ODEUR: INODORE

SOLUBILITÉ: COMPLÈTEMENT SOLUBLE DANS L'EAU

PH: NE S'APPLIQUE PAS

POINT D'ÉBULLITION: NE S'APPLIQUE PAS

VISCOSITÉ: NE S'APPLIQUE PAS

POINT D'ÉCLAIR: NE S'APPLIQUE PAS

COMBUSTION SPONTANÉE: NE S'APPLIQUE PAS

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: STABLE DANS DES CONDITIONS NORMALES

CONDITIONS D'ÉVITER: AUCUNES CONNUES

MATÉRIAUX À ÉVITER: AUCUNS CONNUS

LES PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: NE S'APPLIQUE PAS

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: NE SE PRODUIT PAS

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

VOIES D'ENTRÉE: PAR INHALATION, INGESTION

ARTICLE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ: NON-TOXIQUE

DEMANDE BIOLOGIQUE EN OXYGENE & DEMANDE BIOLOGIQUE CHIMIQUE : NON DISPONIBLE

ARTICLE 13: CONSIDÉRATIONS POUR ÉLIMINATION

DISPOSER DE POUDRES INUTILISÉES SELON LES LOIS FÉDÉRAUX, ETATIQUES OU LOCAUX EN VIGEUR CONTENANTS VIDES PEUVENT CONTENIR DES TRACES DE POUDRE ET DOIVENT ÊTRE TRAITÉS COMME DES DÉCHETS.

ARTICLE 14: INFORMATION POUR LE TRANSPORT

CE PRODUIT N'EST PAS RÉGLEMENTÉ SELON LE DÉPARTEMENT DU TRANSPORTS.

L'ARTICLE 15: INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

HAZ COM 29CFR 1910.1200: CRISTAUX DE DIAMANT PEUVENT IRRITER LES YEUX

SARA 313: AUCUNES DÉCLARATIONS À SOUMETTRE

NFPA (USA)

IHM (USA)

DANGER POUR LA SANTÉ: 0

DANGER POUR LA SANTÉ 0

RISQUES D'INCENDIE: 0

RISQUE D'INCENDIE 0

RÉACTIVITÉ: 0

RÉACTIVITÉ: 0

PPE: E

EQUIP. PROT. PERS.: GANTS, BOTTES, , SARAUD, ,

LUNETTES

PAGE 6 DE 7

ARTICLE 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

LUMINESCENCE PLUS® - PÂTE DENTAIRE POLISSAGE EST VENDUE UNIQUEMENT AUX PROFESSIONNELS.

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CE DOCUMENT SONT BASÉS SUR LES DONNÉES CONSIDÉRÉES COMME EXACTES.

CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE EXPRIMÉE OU IMPLICITE QUANT À L'EXACTITUDE DE CES DONNÉES OU LES RÉSULTATS OBTENUS LORS DE L'UTILISATION DE CEEX-CI.

LE FOURNISSEUR N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR LES BLESSURES CAUSÉES AUX CLIENTS , ACHETEURS, OU TIERCE PARTIE.SI LES PRÉCAUTIONS RAISONABLES NE SONT PAS EN PLACE TELLES QUE STIPULÉES DANS LA FICHE SIGNALÉTIQUE LORS DE L'UTILISATION DU PRODUIT EN OUTRE, LE FOURNISSEUR N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE CAUSÉES AUX CLIENTS , ACHETEURS, OU TIERCE PARTIE EMANANT DE L'UTILISATION ANORMALE OU ABUSIVE DE CE MATÉRIAU MÊME SI LES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ RAISONNABLES SONT SUIVIES.

EN OUTRE, CLIENTS , ACHETEURS, OU TIERCE PARTIE ASSUME TOUT RISQUE LORS DE L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

<u>DATE DE CRÉATION</u>	<u>RÉDIGÉ PAR</u>	
06/21/2011	D. ANDERSON	-
<u>DATE DE RÉVISION</u>	<u>RÉVISÉ PAR</u>	<u>MOTIF DE RÉVISION</u>
06/22/2011	MARC POIRER	REVIEW TRANSLATION
01/30/2013	D. ANDERSON	CONTENT REVIEW